



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire de niveau A (CAP A)

20 juin 2024

Cette troisième CAP s'est déroulée sous la présidence de la chef CERH PC.

L'UNSA Défense était représentée par :

N. ALBERTIN, H. MURIAS, F. COUVERT, H. BOUCHIBA

ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance le 20 juin 2024, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des déclarations Liminaires des OS ;
2. Echanges par suite des DL ;
3. Analyse de trois dossiers de recours CREP ;
4. Questions diverses.

1) Déclaration liminaire :

L'UNSA Défense a lu sa déclaration liminaire, interpellant l'administration sur plusieurs points :

- Graduation des sanctions ;
- Droit négatif traité en CAP ;
- Rattrapage des conséquences d'un recours CREP (CIA notamment) ;
- Position délicate des catégories A entre le marteau et l'enclume ;
- Difficulté pour les ordres de missions (délais de remboursement et PCD obligatoire) ;
- Accueil des personnes en situation de handicap.

2) Réponses de l'administration aux DL :

La présidente a indiqué que les services de SRHC compétents étudieraient les questions relatives aux rattrapages éventuels du CIA en cas de recours CREP modifiant l'atteinte des objectifs, le remboursement éventuel de l'IFSE d'un agent suspendu à titre conservatoire lorsqu'aucune sanction n'est infligée à cet agent à la suite du conseil de discipline.

3) Examen de trois recours CREP :

En outre, un dossier de recours à l'examen avait déjà été modifié par l'administration juste avant la CAP, en faveur de l'agent.





Des 2 recours examinés en CAP, il ressort :

- les arguments des 2 parties doivent être étayés
- les supérieurs hiérarchiques ne doivent pas attendre l'entretien annuel pour informer un agent de son insuffisance professionnelle ou des problèmes dans son management
- il faut former les cadres au management
- les signalements et comités interdisciplinaires RPS doivent être faits au plus tôt en cas de souffrance au travail.

Pour l'UNSA Défense, les dossiers doivent être bien argumentés avec des faits. En faisant preuve de bon sens et d'équilibre, les employeurs peuvent aussi contribuer à désengorger les CAP... Il est regrettable que le doute ne profite pas toujours à l'agent mis en cause car faute de faits incontestables, c'est souvent parole contre parole.

4) Divers :

La prochaine CAP aura lieu le 19 (et vraisemblablement le 20) septembre 2024.

CONCLUSION :

**Pour l'UNSA Défense, les dossiers présentés en CAP doivent être complets et argumentés.
Les élus en CAP restent engagés à défendre les intérêts de tous les personnels du MINARM.
N'hésitez pas à contacter vos délégués locaux qui demeurent vos interlocuteurs privilégiés**

**Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A
L'UNSA Défense, numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.**

